

## Administration générale de la Documentation patrimoniale

Exp.: Boulevard du Roi Albert II, 33 boîte 57 - 1030 SCHAERBEEK

## Collecte et échange d'informations

Votre courrier du

Vos références

Nos références

Annexe(s)

Plan parcellaire et données de la matrice cadastrale via URBAIN

Cher utilisateur de l'application URBAIN,

Via l'application URBAIN, nous vous fournissons le plan parcellaire ainsi que les données de la matrice cadastrale.

Le plan parcellaire vous sera à nouveau délivré au « format-shape ».

Étant donné qu'aucune modification technique n'a été apportée dans CADGIS pour la situation au 1.1.2016, la structure des données pour cette situation reste inchangée. Par contre, la structure des données sera modifiée à partir de la situation au 1.1.2017. Nous vous préciserons quelles seront les nouvelles spécifications de ces données dans le courant du 2ème semestre 2016.

Les données cadastrales qui vous ont été délivrées pour la situation au 1.1.2015 provenaient de la base de données CADNET. Depuis le 01/05/2015, cette base de données n'a plus été mise à jour et peu après, toutes les données de CADNET ont été migrées vers la nouvelle base de données relationnelle « PATRIS » (Patrimonial Information System). PATRIS est la base de données de l'application STIPAD (« Système de Traitement Intégré PatrimoniumDocumentatie »). Les données cadastrales, pour la situation au 1.1.2016, proviennent donc de PATRIS.

Il est important que vous sachiez que la migration de CADNET vers PATRIS a entraîné une adaptation du concept utilisé :

Pour plus d'informations sur votre dossier, veuillez prendre contact avec :

E-mail: datadelivery.ivu-cei.patdoc@minfin.fed.be



## Ancien concept dans CADNET

Toutes les parcelles situées dans une même division cadastrale d'une commune et appartenant à un même propriétaire ou à un ensemble de propriétaires ayant les mêmes droits, étaient auparavant inscrites sous un « **article** » de la matrice cadastrale.

Un « article » comportait un numéro d'article unique, numéroté par division cadastrale d'une commune. Toutes les parcelles figurant sous ce numéro d'article comportaient un numéro d'ordre unique.

Ce numéro d'article constituait le **lien** entre les propriétaires et les données parcellaires s'y rapportant.

Ce lien (c-à-d le numéro d'article) a disparu suite à la migration.

## Nouveau concept dans PATRIS

Dans cette base de données, chaque parcelle est liée aux droits réels immobiliers de leurs titulaires ou « propriétaires ».

Le **lien** entre les parcelles et les propriétaires et leurs droits au sein de la base de données PATRIS, constitue la « **situation patrimoniale** ». Il s'agit de la combinaison d'une parcelle, de ses propriétaires et de leurs droits à un moment déterminé (pas nécessairement au 1.1.xxxx).

La « situation patrimoniale » est donc utilisée à la place de la notion d'article de la matrice cadastrale.

Nous vous informons que la matrice cadastrale, pour la situation au 1.1.2016 vous sera fournie via l'application URBAIN sous la forme de 3 fichiers CSV : un pour les données du propriétaire, un pour les données parcellaires et un autre pour l'historique.

Vous devriez recevoir ces données dans le courant du mois de septembre 2016. Vers cette période, vous recevrez également les statistiques et données concernant les revenus cadastraux nécessaires pour l'établissement du budget.

Cordialement,

L'administration Collecte et Échange d'informations